

Thessalonis de Smyra le 14, 7^{bre} 1828. v. s.

37

Monsieur!

Permettez-moi que d'après l'émise
de M^r Eli Swarons, Agent Consulaire d'Autriche,
chargé en même temps des affaires commerciales Russes
et mon fondé de pouvoirs, je puisse avoir l'honneur
de vous adresser la présente, et en acquiesçant de mon
devoir vous témoigner Monsieur, ma respectueuse
gratitude, de la manière favorable, dont vous hai-
grâtes accueillir les représentations de M^r Swarons,
relativement à ma réclamation, à la charge des
Brigands Manoli Voukoulas, Zacharie de Parajoti
de Kallorapke, après les Documents qu'il eût l'hon-
neur de vous présenter, et vous veuillez bien dans
votre justice, lui promettre votre protection puis-
sante et espérant officiellement, de considérer com-
me terminée, mon affaire.

à Monsieur

Jean Colletti

Procureur Extraordinaire des His Spé debates
sides près du Continent Asiatique.

à Samos.



Vous aurez observé Monsieur, que
ma réclamation étant fondée sur le droit des gens
et sur la justice, Mon Excellence Monsieur le
Président de la Grèce, sur les représentations officielles
de S. E. Monsieur le Comte d'Egloff, Vice
Amiral Commandant en Chef des forces Navales
de Russie en Archipel, et de M. le Chevalier de
Vlastopolski Consul Général de R. M. P. daigna
dans sa Haute justice, m'accorder un ordre pour
vous Monsieur le Procureur Extraordinaire, aux
fins d'obtenir une prompte justice, par le rem-
boursement de mes capitaux et dommages, sans
à en réclamer la punition des coupables, pour la
violation du pavillon Impérial, et pour les crimes
d'atrocité commis par Pacharia et Koutoulas sur
mon Navire y ayant blessé le Capitaine et cassé la
jambe au Timonier, pour le bon plaisir de com-
mettre des crimes.

Pour mieux accélérer la définitive-
on de ma cause, S. E. M. le Comte d'Egloff,
daigna m'accorder le passage pour Samos à
bord du Vaisseau Amiral l'Elzoff, je profitais
de cette faveur, espérant d'avoir le bonheur de
vous y voir Monsieur, déjà rendu à votre destina-
tion, à défaut, S. E. M. le Comte, a bien voulu

formé

formellement appuyer mon affaire aux autorités
locales, ainsi que la prise de corps des Bandits in-
dignes et complais. Elles promirent la plus prom-
pte exécution, mais malheureusement, je ne sau-
rais la raison, pendant le séjour et après ^{le départ} de S. E.
M. le Vice Amiral, Pacharia et Koutoulas Com-
mandants en chef des brigands, les plus riches et
les plus cruels de la troupe (quoique constamment
sur l'île de Samos) ne purent jamais être
pris, il vous sera facile d'en pénétrer les motifs,
connaissant ce que c'est que Samos! j'ai dû donc y
séjourner quarante neuf jours, attendant votre
heureuse arrivée d'un jour à l'autre, et abandon-
nant le reste de mes affaires en souffrance.

Dans ces entrefaites, le respecta-
ble Amiral Meisoulis y aborda, en prit connais-
sance, et donna cours à mon affaire avec une particu-
lièreté des aspects de la noble entreprise, de la
manière que M. Surono eût l'avantage de vous
exposer, l'ayant toutefois chargé de la recherche
et prise de corps de Koutoulas pour recouvrer son
contingent, ainsi que celui dont ses collègues sa-
raient injustement la proie et innocents vains
Kotaki, sans qu'il eût en même temps de pour-
suivre la capture de Pacharia, pour payer les
trois cent Tallars d'Espagne avec intérêts, sous

la garantie de son procureur et père Panajotaki,
de son frère Yvanaki, et de son associé Athanasi-
li, après le billet remis à M. Sworono, et pour
le faire aussi contribuer avec Koukoulas au
payement de la somme qui on a taxé la veuve
Kotaki, sans lui en avoir remis que la seule va-
leur de cent piastres; au reste pour tout évène-
ment la ville de Karlovassi, n'est pas exempte
de responsabilité, parcequ'elle autorise l'arme-
ment des Pirates, et en recèle les vols!

Par un effet de votre justice Mon-
sieur le Procureur, Koukoulas fut pris, mais en
même temps miraculeusement évadé des prisons de-
tat pendant votre absence à Patmos.!! Zacharie
est encore bien gardé par ses protecteurs dans les
réplis de l'île, sans pouvoir être entamé; et
l'extorsion de son Billet des Trois cent Tallaris
comme défaut signé par son père et garant, étoit
le 6 du mois prochain!

Dans cet état de choses, je prends
la liberté de recourir en votre justice Monsieur
le Procureur, et vous prie très respectueusement
de daigner prendre en due considération, la na-
ture de ma réclamation privilégiée, jugée, ac-
cusee, et reconnue même par ces malfaiteurs,
soumis eux mêmes à un payement, auquel par
un

un excès de modération, et avec un sacrifice assez sen-
sible, j'ai accédé par seule considération pour la
partie présente, sur les instantes prières des Prénats
et de M. Sworono! et dans les sentiments d'équité
et de justice qui vous distinguent, vouloir bien
user de votre autorité, aux fins que j'attienne le
prompt payement du Billet susdit avec intérêts,
aussi que pour la prise de Corps de Koukoulas, et
Zacharie pour recevoir les Tallaris Trois cent Sei-
xante et quinze, dûs par Koukoulas et pour la por-
tion de la veuve Kotaki, comme j'ai eu l'honneur
d'exposer plus haut; les biens fonds, facultés, et
argent comptant de mes dits débiteurs, sont de
préférence et exclusivement hypothéqués à ma
créance, y ayant le droit et le privilège le plus
exclusif d'ancienneté, sur tout autre concurrent
et réclamant postérieur; D'après l'ordre en Mai
dernier de Son Excellence Monsieur le Président
de la Grèce, j'en suis l'hypothécaire privilégié
et par la loi même, et par la mise en exécution
de l'ordre Supérieur; n'en ayant omis de
passer mes actes juridiques au Gouvernement
local, et en temps requis, et aux quels il a offici-
ellement répondu; à ce point nul autre Créan-
cier présent ou postérieurement ne peut y avoir
droit avant que mes créances susdites, ne soient

entièrement acquittés, envers M^r Sworono. / C'est
ce que fondé en droit et en justice, je réclame
avec la plus juste confiance, et que je confie
Monsieur à vos lumières supérieures et à votre
sagacité, en attendant je vous supplie d'agréer
l'hommage de ma plus haute considération,
avec la quelle j'ai l'honneur d'être.

Monsieur le Procureur Extraordinaire

Votre très humble et
très obéissant serviteur

C. Petrow Catoyevsky

Négociant Suj^t Russe

